



MINGEOG - Profil enseignement

⌘ LECGE1228

Regional Economy

Joseph Gomes

EN

MINGEOG - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

La mineure en géographie est proposée aux étudiants bacheliers possédant une formation de base en sciences et, si possible, en économie. Elle est donc ouverte à tous les bacheliers en sciences et en sciences de l'ingénieur. Elle est également accessible, sur avis du conseiller aux études, aux étudiants ayant reçu une formation suffisante en sciences de base.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Les bacheliers ayant suivi cette mineure seront admis au master en sciences géographiques, éventuellement avec un programme adapté dépendant de leur parcours antérieur. Toutefois, l'étudiant désireux d'effectuer ce changement d'orientation est invité à contacter dès que possible le conseiller aux études de sa faculté d'origine et celui du département de géographie.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité	SST/SC/GEOG
Entité de la structure	Ecole de géographie (GEOG)
Dénomination	Faculté des sciences (SC)
Faculté	Secteur des sciences et technologies (SST)
Secteur	GEOG
Sigle	Place Louis Pasteur 3 - bte L4.03.07
Adresse de l'entité	1348 Louvain-la-Neuve
	Tél: +32 (0) 10 47 28 73 - Fax: +32 (0) 10 47 28 77
Site web	https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/geo
Responsable académique du programme:	Sophie Vanwambeke
Personne(s) de contact	
	• Conseiller aux études pour les sciences géographiques: Eric Lambin
	• Gestionnaire administrative du programme annuel de l'étudiant-e inscrit-e en Faculté des sciences: Nathalie Michá

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

Une inscription au 2e bloc annuel via le web permet de s'inscrire conjointement à la mineure (l'étudiant-e qui souhaite modifier son choix de mineure doit s'adresser au secrétariat de sa faculté). L'étudiant-e peut différer son inscription à la mineure et procéder à cette opération lorsqu'il/elle s'inscrit en ligne aux unités d'enseignement de sa majeure.

Lorsque l'étudiant-e se réinscrit via le web l'année suivante, il-elle est automatiquement réinscrit-e à la mineure. A ce stade, toute demande de changement de mineure est soumise à l'approbation du conseiller aux études.

Inscription aux unités d'enseignement (UE) de la mineure

L'inscription aux UE de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux UE de la majeure. Il en va de même pour l'inscription aux examens.

Horaire des cours et des examens

L'horaire est accessible via <https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/horaires-ti.html>